



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services judiciaires

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines des greffes

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 6 octobre 2026

Circulaire ☐ - Note ☒

Date d'application :

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation

Monsieur le Procureur général près ladite Cour

Mesdames, messieurs, les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel

Mesdames, messieurs, les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature

Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Pour information

N° note : **SJ-26-273-RHG1/06.10.2026**

Mots clés : Directeur des services de greffe – Mobilité – Mutations – Réintégrations –
Détachements - Additif

Titre détaillé : **Mutations, réintégrations et détachements dans le cadre de la campagne de
mobilité des directeurs des services de greffe – Prise de fonction au 1^{er} mars 2027
(ADDITIF)**

Texte(s) source(s) :

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 31 décembre 2026.

Modalités de diffusion

Diffusion assurée par les chefs de cour d'appel

Pièce(s) jointe(s) : la note proprement dite et les annexes

Paris, le 6 octobre 2026

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines des greffes

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation

Monsieur le Procureur général près ladite cour

Mesdames, messieurs, les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel

Mesdames, messieurs, les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature

Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : Mutations, réintégrations et détachements dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe – Prise de fonction au 1^{er} mars 2027 (ADDITIF)

Réf. : Note SJ-26-247-RHGA/10.09.2026 (liste principale).

PJ : Annexe 1 : additif à la liste des postes offerts.

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe judiciaires, diffusée par la note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts ainsi que les modifications apportées à la diffusion initiale.

Vous voudrez bien inviter les directeurs des services de greffe qui souhaitent modifier leurs desiderata, suite à la publication de cet additif, à remplir à nouveau une fiche de candidature pour tenir compte des nouveaux desiderata et de l'ordre de préférence. **Toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Il est rappelé que, pour tout candidat à une mutation ou une réintégration, le nombre de postes sollicités ne peut pas être supérieur à 5, indiqués par ordre de priorité, en tenant compte de l'ensemble des postes publiés, sur la liste initiale et l'additif.

Les candidatures déposées suite à la publication de l'additif devront être adressées au pôle chargé de la gestion des personnels de catégorie A **exclusivement par courriel et par la voie hiérarchique** (pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr) **au plus tard le vendredi 16 octobre 2026, délai de rigueur.**

Les résultats de mobilité seront diffusés sur l'intranet du ministère de la justice **le 11 décembre 2026 (date prévisionnelle).**

Cette note et ses annexes doivent impérativement être portées à la connaissance de l'ensemble des directeurs des services de greffe et par tout moyen, qu'ils soient en activité ; en congé de maternité, de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée ; en congé de formation professionnelle ; en congé parental ; en disponibilité ; en détachement, mis à disposition ou en position normale d'activité ; bénéficiaires d'une décharge d'activité de service pour raison syndicale.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au vendredi 6 novembre 2026. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

**Par délégation,
P/ Le directeur des services judiciaires,
Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a checkmark-like flourish.

Régis FRANCE